

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMME DÉTERMINANT SOCIAL DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

Les populations autochtones¹ sont aux prises avec un fardeau disproportionné de problèmes de santé comparativement au reste du Canada. Ces disparités en matière de santé sont inextricablement liées aux expériences de colonisation des peuples autochtones, notamment la perte de l'autodétermination, la dépossession de leurs terres et de leurs ressources, l'érosion de leurs langues et de leurs cultures, le racisme et la discrimination continus, qui ont contribué à créer des conditions sociales, économiques, environnementales et politiques inéquitables dans leurs collectivités (Greenwood, de Leeuw, & Lindsay, 2018; Gracey & King, 2009)². Ces conditions, appelées déterminants de la santé, forment un tout, et perpétuent des inégalités structurelles et des désavantages systémiques, notamment la pauvreté, le chômage, un faible niveau d'instruction et un accès plus difficile aux services



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 638952816

sociaux, de santé et d'éducation (National Collaborating Centre for Aboriginal Health, 2012). Le développement économique représente une occasion pour les communautés autochtones de créer des emplois, d'améliorer les programmes scolaires et les compétences, d'accroître l'autonomie et l'autosuffisance et, en retour, de lutter contre

la pauvreté et d'améliorer les conditions sociales qui mènent à la mauvaise santé (Beaudoin, 2012; Big-Canoe & Richmond, 2014; Royal Commission on Aboriginal Peoples [RCAP], 1996). Toutefois, certains types d'activités de développement économique peuvent aussi être potentiellement nuisibles à la santé et au bien-être des Autochtones.

¹ Le terme « autochtone » désigne collectivement les habitants autochtones du Canada, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis (comme indiqué dans l'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982), et sera utilisé à la place du terme « indigène », à moins qu'il ne soit cité directement dans la documentation. Dans la mesure du possible, nous utiliserons des termes adaptés à la culture pour désigner un groupe autochtone particulier.
² Toutes les références dans ce rapport bref sont en anglais seulement.



Le développement économique englobe une gamme d'activités classées sous trois grands types : le développement macroéconomique, le développement économique local (DEL) et le développement économique communautaire (DÉC)³. Au sein de ces grandes catégories, le développement économique comprend à la fois les activités rémunérées et informelles : les entreprises indépendantes et les entreprises commerciales, l'économie du savoir, la mise en valeur des ressources, les coopératives, les entreprises sociales, le développement économique communautaire dans le domaine alimentaire et le tourisme, entre autres. Les collectivités autochtones sont généralement considérées comme ayant une économie mixte, avec des activités économiques formelles⁴ et informelles⁵, qui consistent principalement en la participation à des activités traditionnelles de subsistance telles que la chasse,

la pêche, la cueillette alimentaire et l'agriculture (Anderson et al., 2018; Angell, & Parkins, 2011; Parlee, 2015). Ces deux types d'économies jouent un rôle important dans la santé et le bien-être des collectivités autochtones et doivent être pris en compte dans les stratégies et les initiatives de développement économique (Anderson et al., 2018).

Cette fiche d'information explore le contexte du développement économique dans les collectivités autochtones, ainsi que les impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux potentiels des processus de développement sur la santé et le bien-être des peuples autochtones. Il examine également les obstacles et les facilitateurs du développement économique dans les contextes autochtones. Enfin, il se termine par quelques ressources pour orienter le développement économique dans les contextes autochtones.

Le paysage du développement économique dans les collectivités autochtones

Au cours des 40 dernières années, le paysage du développement économique des collectivités autochtones a connu des changements spectaculaires, passant d'un cadre colonial de développement à la décolonisation. Dans ce cadre colonial, les vastes ressources naturelles du Canada ont été exploitées aux dépens des peuples autochtones qui n'avaient plus accès à leurs terres et à leurs ressources, dont ils étaient auparavant propriétaires collectifs. Par conséquent, une marginalisation socioéconomique, des retombées culturelles importantes, une dégradation de l'environnement ainsi que des répercussions intergénérationnelles sur la santé et le bien-être se sont

³ Le développement macroéconomique est généralement exercé par les gouvernements au moyen de pratiques telles que les accords commerciaux, les tarifs douaniers, les droits de douane, la politique fiscale et les politiques d'ajustement, avec peu d'influence locale ou de contribution significative (Dauncey, 1996). Bien que l'approche du DEL et du DÉC se ressemblent en ce sens qu'il s'agit d'approches communautaires pour le développement d'une collectivité économiquement viable, leur différence, telle que définie ici, est que le DÉC est principalement axé sur un impératif économique, l'accent étant mis sur la création de richesse (UCLG ASPAC Secretariat, 2016), tandis que le DÉC intègre de multiples valeurs communautaires, dont le bien-être environnemental, social, culturel et communautaire pour bâtir une société plus résistante, inclusive et équitable (Community Economic Development, 2017).

⁴ L'économie formelle fait référence aux activités économiques qui impliquent une relation contractuelle légale entre les travailleurs et leurs employeurs, avec des règles ou des accords écrits, des salaires prédéterminés, des heures de travail et des avantages sociaux, et le paiement d'impôts sur le revenu généré aux gouvernements (fundsforNGOs, n.d.). Tout au long de cette fiche d'information, l'expression « économie formelle » sera utilisée de façon interchangeable avec l'expression économie « rémunérée ».

⁵ L'économie informelle fait référence à la partie de l'économie qui n'est ni taxée ni surveillée par quelque forme de gouvernement que ce soit, qui n'existe que sur entente verbale, sans salaire fixe, sans heures de travail ni conditions de travail, et dans laquelle les travailleurs ne peuvent exprimer leurs revendications (fundsforNGOs, n.d.). Il peut s'agir de petits agriculteurs, de vendeurs ambulants, de petits commerçants, de micro-entrepreneurs, de travailleurs à domicile, d'ouvriers, d'artisans, etc. et, dans cette fiche d'information, de personnes engagées dans l'économie traditionnelle de subsistance. Tout au long de cette fiche d'information, le terme « économie informelle » sera utilisé de manière interchangeable avec les termes « économie traditionnelle » et « économie traditionnelle de subsistance ».



Au cours des 40 dernières années, le paysage du développement économique des collectivités autochtones a connu des changements spectaculaires, passant d'un cadre colonial de développement à la décolonisation.

instaurées (Colbourne, 2017; Mills, 2011). Ces répercussions durables continuent de dresser d'importants obstacles aux possibilités de développement économique et aux avantages des personnes et des collectivités autochtones (RCAP, 1996). Après la décision sans précédent rendue par la Cour suprême du Canada en 1973 dans l'affaire Calder⁶, qui a reconnu l'existence d'un titre foncier autochtone sur les terres traditionnelles, ancestrales et non cédées des peuples autochtones, ces derniers ont acquis de plus en plus d'autorité dans l'élaboration des décisions concernant l'extraction des ressources sur leurs terres traditionnelles, ce qui a entraîné un large éventail d'avantages économiques, sociaux,

environnementaux et culturels (Colbourne, 2017; Prno, 2013; Papillon & Rodon, 2017). D'autres décisions historiques de la Cour suprême ont façonné ce changement, car elles ont établi l'obligation légale de consulter et d'accommoder les peuples autochtones dans le cadre de grands projets d'exploitation des ressources qui portent atteinte à leurs droits (Government of Canada, 2011; Sanderson, Bergner, & Jones, 2012). De plus, la plus grande reconnaissance du droit au consentement préalable, libre et éclairé, comme le prévoient des documents internationaux tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), lorsque de grands projets d'exploitation des

ressources affectent les droits des peuples autochtones, a contribué à ce changement (Papillon & Rodon, 2017).

La participation des Autochtones à la prise de décisions en matière de développement des ressources a principalement pris trois formes : les régimes de cogestion, les processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et les ententes sur les répercussions et avantages (ERA). Plusieurs régimes de cogestion sont issus d'ententes globales sur les terres, comme la Convention définitive des Inuvialuit (1984), qui permettent une importante participation communautaire et une prise des décisions commune en matière de gestion durable

⁶ Dans l'affaire Calder et al. c. Procureur Général de la Colombie-Britannique, Frank Calder et d'autres aînés niska'as ont poursuivi le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique en 1967 pour affirmer la souveraineté de leurs terres traditionnelles, s'appuyant sur des arguments portant sur leur utilisation historique et contemporaine de ces terres et l'absence de traité (McConville, 2017). La Cour suprême et la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ont examiné l'affaire et ont rejeté leurs revendications. Quant à la Cour suprême du Canada, sa décision était partagée. Bien que sa décision n'ait pas réglé la question des terres, elle a reconnu l'existence d'un titre foncier autochtone et a ouvert la voie aux autres cas de droits ancestraux et au processus de revendications territoriales globales du gouvernement fédéral par lequel les groupes autochtones pouvaient revendiquer un titre sur leur territoire (Salomons, 2009).

des ressources naturelles, ainsi qu'une gamme d'avantages socioéconomiques (Ayles, Porta, & Clarke, 2016; White, 2018). Les processus de l'EIE découlent de l'obligation légale de consulter et d'accommoder les peuples autochtones lorsque des mesures ou des décisions peuvent avoir une incidence sur leurs droits ancestraux ou issus de traités. Ils s'engagent avec les intervenants concernés, notamment les peuples autochtones, pendant la phase de planification des grands projets de développement des ressources pour aider à déterminer les impacts économiques, sociaux et sanitaires potentiels, et à déterminer des stratégies pour annuler ces impacts (Baker & Calder, 2019). Bien que ces processus aient donné l'occasion de contribuer de manière importante aux processus proposés de planification de l'exploitation des ressources, il arrive souvent que les voix des peuples autochtones ne soient pas entendues et que leurs préoccupations ne soient pas prises en compte (Baker & Calder, 2019; Papillon & Rodon, 2017). Souvent, ces processus n'intègrent pas de manière significative le savoir autochtone et ne tiennent pas compte des impacts culturels et sociaux du développement, en particulier sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones⁷ (Bond & Quinlan, 2018; Booth & Skelton, 2011a/b;

Manning, Nash, Levac, Stienstra, & Stinson, 2018; National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, 2019). De plus, ils ont le potentiel de reproduire les déséquilibres du pouvoir colonial (Booth & Skelton, 2011a; Dylan, Smallboy, & Lightman, 2013). Il reste à voir si la refonte du système d'évaluation de l'environnement du gouvernement fédéral de 2019 permettra de corriger ces lacunes⁸. Les ERA sont des accords contractuels juridiquement contraignants qui visent à obtenir le consentement des Autochtones pour des projets, et sont fondés sur le principe que les peuples autochtones ont des droits inhérents sur leurs territoires traditionnels, et qui servent de mécanisme pour établir la légitimité des projets d'extraction des ressources (Kielland, 2015; Papillon & Rodon, 2017). Ils visent à contrer les impacts négatifs potentiels du développement des ressources en offrant une gamme d'avantages socio-économiques, environnementaux et culturels aux peuples autochtones en échange de leur appui au projet. Toutefois, ces avantages dépendent en grande partie des compétences et des capacités de négociation des communautés autochtones individuelles (Horowitz et al., 2018; Kielland, 2015; O'Faircheallaigh, 2016).

Ces instruments ont fourni aux peuples autochtones certains leviers pour influencer la prise de décisions en matière de mise en valeur des terres et des ressources. Néanmoins, les droits et intérêts autochtones continuent d'être ignorés, abrogés ou contestés devant les tribunaux pour forcer les gouvernements à respecter les conditions des accords et empêcher les industries de continuer à empiéter sur les terres importantes pour la culture et les moyens de subsistance autochtones (Booth & Skelton, 2011b; Desbiens & Rivard, 2014). Cela s'explique en partie par l'ambiguïté quant à la nature et à la portée du consentement requis, par la réticence des gouvernements à donner aux peuples autochtones la capacité de contrôler ou d'opposer leur veto aux processus décisionnels, et par leur appui continu aux intérêts non autochtones et à la promotion de ces derniers par rapport à ceux des Autochtones (Colbourne, 2017; Newman, 2014; Panagos & Grant, 2013).

Depuis le début des années 2000, de nombreuses communautés autochtones ont vu l'émergence et la croissance spectaculaire d'une gamme diversifiée d'activités de développement entrepreneurial et économique individuelles et communautaires. Cela résulte, en partie, des quelques 260

⁷ Voir, par exemple, les problèmes de sécurité et de sûreté auxquels sont confrontées les filles et les femmes autochtones en raison de l'afflux de travailleurs du développement des ressources, principalement des hommes célibataires, mis en évidence dans un article récent de CBC News (Zingel, 2019).

⁸ En 2019, la Loi canadienne de 2012 sur l'évaluation environnementale a été remplacée par une nouvelle loi, la Loi sur l'évaluation des répercussions, qui élargit la portée de l'évaluation des répercussions au-delà de celles qui touchent directement l'environnement naturel pour inclure les répercussions directes et indirectes sur les humains et l'environnement. La nouvelle loi prévoit également l'utilisation des connaissances traditionnelles pour déterminer ces impacts.



sociétés de développement économique autochtones établies dans l'ensemble du Canada pour stimuler l'entrepreneuriat communautaire dans les réserves et dans les régions nordiques et éloignées (Conference Board of Canada, 2017). En 2015, on trouvait une forte concentration d'entreprises autochtones dans les réserves dans l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, la construction et le commerce de détail. Au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, elles étaient principalement concentrées dans les secteurs des arts, du divertissement, des loisirs et de la construction. Beaucoup de ces secteurs étaient liés à de grands projets du secteur des ressources. La majorité des entreprises autochtones se trouvaient dans les centres urbains; elles étaient moins concentrées dans l'industrie

et plus dans la construction ou les services professionnels, scientifiques et techniques (Conference Board of Canada, 2017). Ces activités économiques adoptent souvent une approche communautaire plus globale et holistique du développement qui correspond mieux aux visions du monde, aux valeurs et aux besoins des Autochtones⁹ (Bennett, Lemelin, Koster, & Budke, 2012; Curry, Donker, & Michel, 2016; Thompson, Kamal, Alam, & Wiebe, 2012). Parmi ces valeurs, mentionnons les interactions respectueuses avec le monde naturel, le recours à la famille et à la parenté, le partage et la réciprocité, ainsi qu'un engagement envers la tradition, le patrimoine et la culture (Anderson et al., 2018; Beckford, Jacobs, Williams, & Nahdee, 2010; Kunkel, 2017; Thompson et al., 2011, 2012).

L'intégration des visions du monde autochtones dans les activités de développement économique se reflète souvent dans les efforts pour trouver un équilibre entre la durabilité environnementale, l'équité sociale et la prospérité économique (Beaudoin, 2012; Bennett et al., 2012; Curry et al., 2016).

L'économie traditionnelle de subsistance demeure également importante dans de nombreuses collectivités autochtones, en particulier dans les régions rurales et éloignées où l'accès à des aliments sains et abordables sur les marchés est entravé par une infrastructure de transport inadéquate et une faible population, et où les possibilités économiques officielles peuvent être plus limitées. Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones

⁹ Dans les communautés des Premières Nations, cette approche est basée sur le concept de « Minobimaatisiwin », un terme utilisé par les peuples Anishinabeg et Cris qui signifie « bonne vie » ou « renaissance continue », et incarne une « compréhension intime de la relation entre les humains et l'écosystème, et la nécessité de maintenir cet équilibre » (LaDuke, 1994, p. 128).

(EAPA), 56 % des Inuits, 35 % des Métis et 33 % des membres des Premières Nations hors réserve ont participé à des activités de chasse, de pêche et de trappage en 2017 (Kumar, Furgal, Hutchinson, Roseborough, & Kootoo-Chiarello, 2019). Les activités de chasse, de pêche, de cueillette et de trappage fournissent un revenu en nature, notamment la nourriture, le chauffage et les vêtements (Kuokkanen, 2011). Pour certaines personnes autochtones, ces activités procurent également un revenu supplémentaire en espèces (Cooke & Murchie, 2015; Harris & Millerd, 2010; Turner & Cocksedge, 2008; Thompson et al., 2012). Les Autochtones sont plus susceptibles de compléter le revenu qu'ils tirent de ces activités s'ils sont sans emploi, hors du marché du travail ou s'ils sont

Inuits (Kumar et al., 2019). La « récolte, la transformation et la distribution d'aliments et de ressources sauvages continuent d'être un élément central de l'économie sociale du Nord canadien » (Natcher, 2009, p. 85). Elles contribuent en effet non seulement à l'autosuffisance, mais aussi à la transmission des valeurs sociales qui sont fondamentales au maintien de la vitalité et à la continuité culturelle des collectivités autochtones.

La nature et le type de développement économique qui se produit au sein des collectivités autochtones sont façonnés par les atouts disponibles localement et leurs diverses « cultures, histoires, langues et priorités pour le développement économique, la protection de l'environnement et

la préservation du patrimoine » (Horowitz et al., 2018, p. 410). Ces atouts peuvent comprendre la proximité géographique d'une grande ville, d'une ressource ou d'une destination touristique attrayante, la stabilité économique, une main-d'œuvre qualifiée et bien informée, de bonnes infrastructures de transport et communautaires, notamment en matière de logement, de services sociaux, de santé, d'éducation, de services publics, de communications et de loisirs, entre autres (Coates, 2015). La question de savoir si et comment les collectivités autochtones choisissent de s'engager dans le développement économique dépend des valeurs, des besoins et des priorités des communautés elles-mêmes (Urquhart, 2010).

La question de savoir si et comment les collectivités autochtones choisissent de s'engager dans le développement économique dépend des valeurs, des besoins et des priorités des communautés elles-mêmes

(Urquhart, 2010).



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1179275072

Impacts du développement économique sur la santé et le bien-être des peuples autochtones

Le développement économique peut améliorer les conditions socioéconomiques des communautés autochtones, et ainsi contribuer à atténuer les effets néfastes de la pauvreté sur la santé et la société (Dylan et al., 2013). Cependant, elle peut aussi avoir des résultats négatifs selon le type et la nature de l'aménagement. En effet, les répercussions du développement économique sur la santé et le bien-être des peuples autochtones peuvent se faire sentir dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Tandis que la documentation se concentre souvent sur les impacts économiques, ces autres retombées sont souvent négligées, notamment quand il s'agit de comprendre l'importance de la terre pour la santé spirituelle (Booth & Skelton, 2011b). Cette section décrit les divers impacts du développement économique sur la santé et le bien-être des Autochtones, du point de vue des activités de développement économique formelles et informelles.



Répercussions économiques

Les activités formelles de développement économique peuvent contribuer à réduire la pauvreté et le stress économique dans les communautés autochtones en augmentant l'emploi et les revenus, en réduisant les niveaux d'assistance sociale, en améliorant la croissance du secteur des petites et moyennes entreprises, en diversifiant l'économie et en offrant des possibilités d'emploi indirect (Dylan et al., 2013; Horowitz et al., 2018; Kadenic, 2015; Meerveld, 2016). Ces types d'avantages peuvent varier considérablement d'une collectivité à l'autre et ont tendance à être plus importants dans les collectivités qui ont négocié des ententes de partage des avantages ou mis en œuvre des

approches de prise de décisions concertées qui permettent une répartition plus équitable des avantages (Meerveld, 2016; Wilson, 2019). Par exemple, dans les collectivités qui ont négocié des ERA, une proportion beaucoup plus importante de la population a un emploi à temps plein sérieux, a un revenu plus élevé, ce qui correspond à une augmentation du bien-être communautaire¹⁰, comparativement aux collectivités qui n'ont pas conclu une telle entente (Meerveld, 2016). Les ERA comprennent généralement des dispositions relatives aux possibilités locales d'emploi, de formation et d'approvisionnement qui donnent la préférence aux entrepreneurs, aux services et aux pratiques d'embauche autochtones, ainsi qu'aux

¹⁰ L'indice du bien-être des collectivités (IBC) mesure la pauvreté en fonction d'un ensemble de quatre composantes : éducation, activité sur le marché du travail, revenu et logement (Indigenous Services Canada, 2019). En 2016, les résultats de l'IBC étaient disponibles pour 623 collectivités des Premières Nations et 50 collectivités inuites.

En s'attaquant à la pauvreté et au chômage, le développement économique a le potentiel d'améliorer considérablement la santé et le bien-être des communautés autochtones.



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1035219640

avantages financiers tels que les redevances, les participations aux bénéficiaires, les montants fixes en espèces et les participations au capital qui peuvent être investis dans la collectivité et utilisés pour promouvoir le développement durable (Kielland, 2015). Ces dispositions peuvent contribuer à une plus grande stabilité économique, avec des répercussions à long terme sur le bien-être de la collectivité.

En s'attaquant à la pauvreté et au chômage, le développement économique a le potentiel d'améliorer considérablement la santé et le bien-être des communautés autochtones. La création d'emplois et de possibilités de formation peut rendre les gens utiles, améliorer leur estime de soi et leur donner l'espoir d'un avenir meilleur, ce qui peut améliorer leur santé mentale et réduire la prévalence de la toxicomanie (Bennett et al., 2012; Dylan et al., 2013). Des revenus plus élevés peuvent servir à acheter du matériel de chasse et de pêche, et ainsi encourager à participer aux activités traditionnelles de récolte sur terre (LeClerc & Keeling, 2015; Laneville, 2013). Ils peuvent favoriser un

mode de vie plus équilibré et un meilleur accès à des aliments plus sains qui, à leur tour, peuvent contribuer à réduire la prévalence de l'obésité et des maladies qui y sont liées comme le diabète et les maladies cardiovasculaires, des problèmes de santé qui sont particulièrement préoccupants dans les collectivités des Premières Nations et des Métis (First Nations Information Governance Centre, 2018; Foulds, Shubair, & Warburton, 2013; Haman et al., 2010). L'augmentation du taux d'emploi et du revenu découlant de ces activités peut également aider les personnes à mieux répondre à leurs besoins quotidiens et à subvenir aux besoins de leur famille, réduisant ainsi certains des facteurs de stress qui peuvent entraîner des problèmes de santé mentale (Czyzewski, Tester, Aaruaq, & Glangy, 2014; Kulchyski & Bernauer, 2014).

Toutefois, la participation à des activités formelles de développement économique peut également entraîner de moins bons résultats pour la santé. Il peut s'agir d'une augmentation des blessures, des maladies ou des décès liés au travail (Jin, George, Brosioni, & Lalonde, 2014; Stokes, Marshall, &

Veiga, 2019; Urquhart, 2010); ainsi que des répercussions sur la santé génésique résultant de l'exposition à des produits chimiques environnementaux toxiques rejetés par des activités de développement comme l'exploitation minière (Balise et al., 2016; Carvalho Henriques, Loureiro, Fardilha, & Herdeiro, 2019; Ha et al., 2017; Karri, Schuhmacher, & Kumar, 2016). Les activités de développement des ressources permettent d'avoir des revenus plus élevés, ce qui peut exacerber la toxicomanie et l'alcoolisme, surtout dans les collectivités rurales, éloignées ou isolées où les services de soutien en santé mentale peuvent faire défaut, et les cas de violence familiale, d'éclatement de la famille et de violence sexuelle augmentent (Bowes-Lyon, Richard, & McGee, 2009; Czyzewski et al., 2014). Ces types de conséquences affectent différemment la santé des filles et des femmes autochtones, une population qui connaît déjà des taux élevés de violence familiale, de maladies sexuellement transmissibles et de grossesses (Brennan, 2011; Department of Justice, 2017; Gibson & Klinck, 2005; Shandro, Veiga, Shoveller, Scoble, & Koehoom, 2011; Society of Obstetricians and

Gynaecologists of Canada, 2013; Stokes et al., 2019). L'emploi dans des postes bien rémunérés et peu qualifiés peut entraîner une fuite des cerveaux d'autres secteurs de l'économie, ce qui met à rude épreuve la prestation des services sociaux et de santé communautaires essentiels et peut retarder les soins nécessaires (Parlee, 2015). Ces types d'emplois peuvent également décourager l'enseignement supérieur, la formation et l'esprit d'entreprise, ce qui peut constituer un obstacle à l'adaptation de la communauté une fois que le projet de développement prend fin (Parlee, 2015).

Les avantages économiques des projets d'exploitation des ressources ne sont pas toujours répartis de façon égale ou aussi étendus que prévu, ce qui peut exacerber les inégalités socio-économiques existantes dans les collectivités autochtones. Les résultats de la recherche ont indiqué que les projets de mise en valeur des ressources ne parviennent souvent pas à créer un développement et des investissements locaux importants, à atteindre les objectifs d'embauche ou de formation, ou à améliorer

sensiblement le développement socio-économique (Belayneh, Boutet, Rodon, & Schott, 2018a/b; Kadenic, 2015; Rodon & Lévesque, 2015). De nombreux Autochtones se heurtent à des obstacles pour obtenir un emploi dans le cadre de projets de développement, notamment le manque de compétences et d'éducation nécessaires, ou le manque de services de garde d'enfants (Czyzewski et al., 2014; Peterson, 2012; Rodon & Lévesque, 2015; Stokes et al., 2019). Ces obstacles peuvent aggraver les conditions de pauvreté, en particulier pour les femmes qui sont le plus souvent les principales pourvoyeuses de soins aux enfants (Kuokkanen, 2011; Meerveld, 2016; Sosa & Keenan, 2001). Les travailleurs autochtones occupent plus souvent des emplois moins qualifiés et moins bien rémunérés et ont moins de possibilités d'avancement que les travailleurs non autochtones, ce qui peut susciter du ressentiment et accroître les tensions sociales et les comportements antisociaux, avec des effets négatifs sur le bien-être de la communauté (Czyzewski et al., 2014; Gibson & Klinck, 2005; Peterson, 2012).

Bien que plus difficiles à mesurer, les activités traditionnelles de subsistance ont également une valeur économique importante dans les communautés autochtones. Par exemple, on estime que les activités de subsistance ont une « valeur fictive » de plus de 10 millions de dollars dans la seule région de Qikiqtaaluk au Nunavut¹¹ (Wenzel, 2013). Certaines initiatives qui appuient la participation à des activités traditionnelles de subsistance ont également généré des avantages économiques tangibles, comme la création d'emplois. Par exemple, le programme Nelson House Country Foods emploie des gens pour chasser et pêcher afin d'aider à réduire l'insécurité alimentaire des membres de la collectivité qui en ont le plus besoin, et l'initiative Northern Healthy Foods embauche du personnel local pour plusieurs projets de jardinage (Thompson et al., 2011). L'économie de subsistance est une stratégie clé pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et promouvoir un mode de vie sain, en particulier dans les collectivités nordiques et éloignées.

L'économie de subsistance est une stratégie clé pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et promouvoir un mode de vie sain, en particulier dans les collectivités nordiques et éloignées.



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 886511328

¹¹ La valeur fictive peut être définie comme le prix économique réel des activités, des biens et des services en l'absence de prix du marché.



Répercussions sociales et culturelles

Les données actuelles montrent que les activités économiques formelles peuvent entraîner d'énormes changements sociaux dans les communautés autochtones, avec des résultats à la fois positifs et négatifs pour la santé et le bien-être des individus, des familles et des communautés. La participation croissante des peuples autochtones aux ententes sur les revendications territoriales, à la prise de décisions concernant les ressources et à la création d'entreprises peut contribuer à accroître l'autonomie et à renforcer les capacités locales et le capital social (Blais, 2014; O'Faircheallaigh, 2011; Samson, 2016; Samson & Cassell, 2013; Vining & Richards, 2016). Bien qu'ils soient souvent intangibles, ces impacts sociaux peuvent aider à renforcer les communautés autochtones en améliorant leur capacité à déterminer leur propre avenir et à mieux faire face aux

hauts et aux bas des activités d'exploitation des ressources (Parlee, 2015). Cependant, lorsque les communautés autochtones doivent constamment participer à des processus de consultation longs, frustrants et profondément diviseurs, les individus peuvent se sentir impuissants et craindre les impacts environnementaux du développement des ressources et leur incapacité à modifier le niveau de ces impacts (Booth & Skelton, 2011c).

Les revenus et les redevances provenant des activités de développement des ressources peuvent appuyer une gamme d'initiatives communautaires sociales, en matière de santé, d'éducation et de culture qui améliorent le mieux-être individuel et communautaire. Il peut s'agir d'améliorations à l'infrastructure communautaire et à l'infrastructure des transports, comme les églises, les installations récréatives, les installations médicales, les hôtels, les logements, les refuges pour les jeunes de la rue, les aéroports,

les routes et les résidences pour aînés; d'investissements dans les petites entreprises locales et les programmes de bourses; ainsi que d'élaboration de programmes qui appuient ou améliorent la préservation de la culture (Blais, 2014; O'Faircheallaigh, 2011; Orr et al., 2011; Rodon & Lévesque, 2015). Ils peuvent aussi inclure des avantages culturels qui soutiennent l'économie traditionnelle et sont essentiels à l'identité et au bien-être des Autochtones, y compris des programmes de « financement des chasseurs » qui subventionnent la chasse, des congés à long terme pour les saisons de chasse et de trappage, et des considérations environnementales pour protéger les terres qui sont si importantes pour l'identité autochtone (Dylan et al., 2013; Edwards & Kleer Townshend, 2012). Lorsque les projets de développement des ressources mènent à des niveaux d'éducation et de revenu plus élevés, à de meilleures perspectives d'emploi et à de meilleurs logements, ils peuvent contribuer à accroître le sentiment de sécurité et d'indépendance, à atténuer la pauvreté et les problèmes sociaux qui accompagnent souvent ce genre de projets (Meerveld, 2016). Cependant, certaines études suggèrent que les résultats sociaux sont plus positifs lorsque les revenus et les redevances sont distribués à la communauté, qui les administre également, plutôt que remis directement aux individus (Guedel, 2014; Rodon & Lévesque, 2015). De plus, les retombées et les effets multiplicateurs d'une croissance démographique accrue, de l'augmentation des revenus et de la demande de biens et de services peuvent améliorer les

services sociaux et sanitaires et, indirectement, les résultats pour la santé (Bennett et al., 2012; Horowitz et al., 2018; Kadenic, 2015).

La recherche a également indiqué que la dynamique des activités de développement des ressources peut avoir des répercussions sociales et culturelles négatives importantes. Les projets d'exploitation des ressources se caractérisent généralement par des « possibilités de travail salarié variables et à court terme », une dynamique d'expansion et de récession, un afflux important de travailleurs migrants et des changements rapides et à grande échelle dans le paysage (Angell & Parkins, 2011, p. 68). Ce type de développement peut entraîner des coûts sociaux et environnementaux importants, avec des impacts potentiels sur la santé et le bien-être des individus et des communautés. En période de prospérité, l'afflux de nouveaux travailleurs, ayant des valeurs économiques, sociales et culturelles différentes, peut affecter la cohésion sociale des communautés autochtones, entraînant une érosion accrue de l'identité culturelle et des langues autochtones (AREVA Resources Canada, Inc., 2011; Kadenic, 2015). Les revenus plus élevés qui accompagnent ces hausses pourraient ne pas suffire à compenser l'augmentation du coût de la vie résultant de l'afflux de nouveaux travailleurs et des pressions qu'ils exercent sur le logement et les services, ce qui plongerait les individus dans la pauvreté (Horowitz, et al., 2018). La viabilité des collectivités

autochtones avoisinantes peut être menacée par des projets de développement économique avec service de navette aérienne, car les gens déménagent dans des centres régionaux plus grands et moins isolés, emportant avec eux leurs compétences techniques, leurs connaissances et leur expertise (Jourden, 2014, as cited in Horowitz et al., 2018; Storey, 2010). Les retombées sociales des projets de développement des ressources sont particulièrement graves pendant les phases de récession lorsqu'il y a des mises à pied massives et des difficultés financières connexes (Stokes et al., 2019). Elles sont également particulièrement graves dans les régions où les multiples activités de développement industriel et d'exploitation des ressources laissent peu de terres non tendues,

comme dans la région riche en pétrole et en gaz du nord de la Colombie-Britannique (Gislason & Anderson, 2016). Dans ces régions, l'absence de prise en compte des impacts cumulatifs sur la santé humaine et dans les domaines sociaux et culturels constitue « un risque de dérives en matière de violations des droits de la personne » (Booth & Skelton, 2011b, p. 698). Il a été démontré que les périodes d'expansion et de récession sont sources de stress qui ont exacerbé les problèmes sociaux et de santé mentale existants dans certaines collectivités autochtones, notamment la toxicomanie, le jeu et la prostitution, qui ont des répercussions sur la santé (AREVA Resources Canada Inc., 2011; Baffinland Iron Mines Corporation, 2012; Voisey's Bay Nickel Company Ltd., 1997).



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 456110339

Les activités de développement économique qui adoptent une approche de développement communautaire, comme les entreprises sociales ou les sociétés, coopératives ou autres entreprises commerciales autochtones collectives guidées par les visions du monde autochtones, peuvent donner de meilleurs résultats socio-économiques que les projets de développement des ressources d'origine externe. Ils intègrent mieux les valeurs de la collectivité et tiennent compte de ses besoins et de ses préférences en matière d'avantages sociaux, économiques, culturels et environnementaux (Curry et al., 2016; Tedmanson & Guerin, 2011; Vining & Richards, 2016). Par exemple, les projets de tourisme et de foresterie autochtones peuvent mener à la conservation de sites, de paysages et de ressources traditionnels, au renouvellement culturel, ainsi qu'à des possibilités locales d'emploi et de formation (Bennett et al., 2012). Ces types d'activités font également appel au réseautage social et à l'établissement d'un capital social et d'un climat de confiance, ingrédients clés nécessaires pour faciliter la coordination et les avantages mutuels d'autres activités de développement économique afin d'aider à diversifier l'économie et à mieux composer avec les cycles des activités de développement des ressources (Bennett et al., 2012; Côté, 2012; Parlee, 2015). En renforçant l'interdépendance et l'indépendance, ces types d'entreprises obtiennent également de meilleurs résultats en matière de santé mentale et de bien-être social (Tedmanson & Guerin, 2011).

L'économie traditionnelle de subsistance favorise de multiples avantages sociaux, avec des répercussions sur la santé et le bien-être des Autochtones. Elle fournit un exutoire pour faire face au stress, encourage les relations intergénérationnelles, favorise la guérison, stimule l'autonomie individuelle et encourage un sentiment vital d'estime de soi et d'identité culturelle qui est essentiel au bien-être individuel et collectif (Angell & Parkins, 2011; Burgess, Johnston, Bowman, & Whitehead, 2005; Thompson et al., 2011). Ces liens entre une identité culturelle forte et la santé et le bien-être des peuples autochtones sont bien établis (Chandler & Lalonde, 1998; Kirmayer, Brass, & Tait, 2000; Kirmayer, Simpson, & Cargo, 2003). Les économies traditionnelles de subsistance favorisent les efforts collectifs de chasse et de partage des aliments, qui contribuent à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire des segments les plus vulnérables de l'économie (Angell & Parkins, 2011). Ils jouent également un « rôle d'intégration », qui contribue à renforcer la confiance sociale et les capacités locales (Condon, Wenzel, & Condon, 1995; Thompson et al., 2011). Ces atouts peuvent être mis à profit pour faciliter la coopération dans d'autres types d'activités économiques qui peuvent mener au développement durable et aider à atténuer certains des effets négatifs de l'exploitation des ressources (Parlee, 2015).

Incidences sur l'environnement

Les activités économiques industrielles et axées sur les ressources ont eu des effets dévastateurs sur les terres utilisées pour soutenir les peuples autochtones et préserver leur culture, menaçant le bien-être des générations actuelles et futures (Booth & Skelton, 2011b). En raison de la relation étroite qu'ils entretiennent avec la terre, les peuples autochtones sont particulièrement vulnérables aux impacts négatifs sur la santé résultant des menaces qui pèsent sur l'écosystème et la diversité de la faune, de la dégradation de l'environnement, de la pollution et de la contamination chimique des sources alimentaires et des eaux traditionnelles (Angell & Parkins, 2011; Laneuville, 2013; Parlee, 2015). Cela peut avoir des répercussions non seulement sur la santé physique de ces peuples, mais aussi sur leur santé spirituelle.

À l'heure actuelle, il existe très peu d'études sur les retombées sanitaires des impacts environnementaux des activités d'exploitation des ressources. Bien qu'un certain nombre d'études aient identifié des problèmes de santé potentiels découlant des activités de développement, elles ne parviennent souvent pas à établir une relation de cause à effet vérifiable (Wiebe, 2016). On a constaté la présence de concentrations plus élevées de contaminants environnementaux toxiques dans l'eau, le poisson, la faune et les êtres humains en raison des activités minières et de l'aménagement hydroélectrique

Puisque la terre est le fondement des traditions culturelles et des croyances spirituelles des peuples autochtones, les répercussions environnementales de l'exploitation des ressources peuvent avoir des effets dévastateurs sur leur santé spirituelle.



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 658115254

(Angell & Parkins, 2011; Beckford et al., 2010; Castleden, et al., 2017; Di Renzo, et al., 2015; Leddy, 2013; Sandlos & Keeling, 2016). Cependant, leurs conséquences sur la santé des Autochtones demeurent en grande partie inconnues. Plusieurs études ont détecté des cancers, des décès prématurés et des troubles du système immunitaire chez les Premières Nations résultant de la fuite de produits chimiques toxiques provenant de l'exploitation des sables bitumineux dans le nord de l'Alberta (Huseman & Short, 2012; Kelly et al., 2009; Parlee, 2015; Urquhart, 2010). Il existe également un corpus de recherches montrant que les activités de développement des ressources ont perturbé les schémas migratoires et détruit les habitats de sources alimentaires considérées comme importantes pour l'alimentation des peuples autochtones, comme le caribou et les baies, ce qui a entraîné des changements dans les pratiques de récolte et les sources alimentaires de ces peuples (Booth & Skelton, 2011b; Rodon & Lévesque, 2015; Sharp, Black, & Mitchell, 2016; Whyte, 2016). Toute menace environnementale aux systèmes alimentaires autochtones

peut affecter la sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation de ces peuples, avec des conséquences sanitaires potentielles liées à la prévalence des maladies chroniques liées à l'obésité.

Puisque la terre est le fondement des traditions culturelles et des croyances spirituelles des peuples autochtones, les répercussions environnementales de l'exploitation des ressources peuvent avoir des effets dévastateurs sur leur santé spirituelle. De nombreux peuples des Premières Nations ont été profondément affligés par les répercussions de l'exploitation des ressources sur l'environnement. Ils ont donc été amenés à se demander comment ils pourront continuer à exercer leurs droits autochtones et à maintenir leur culture (Booth & Skelton, 2011b; Kunkel, 2017; Parlee, 2015). Kunkel (2017) donne un bon exemple de l'importance spirituelle de la terre pour les Tsilhqot'in du nord de la Colombie-Britannique. Elle mentionne de nombreux sites d'importance culturelle et spirituelle pour les Tsilhqot'in qui sont menacés par la proposition de la mine Taseko d'exploiter une mine de cuivre sur leur territoire

traditionnel. Il s'agit notamment de sites jugés importants pour leur spiritualité, leurs rituels et leurs pouvoirs de guérison, pour le maintien des liens ancestraux par les histoires et la parenté, pour la cueillette de plantes médicinales et d'aliments, et de sites jugés importants pour les artefacts et repères culturels, pour la transmission intergénérationnelle des connaissances et pour l'enseignement de l'histoire et de la culture d'un peuple. La dégradation ou la perte de ces sites peut démoraliser ces peuples et les sombrer dans le désespoir (Boutet, Keeling & Sandlos, 2015; Kunkel, 2017; Scott, 2001). Les promoteurs de l'industrie et du développement des ressources ne comprennent pas bien ce lien vital entre la terre et la santé spirituelle des peuples autochtones. Il est donc souvent absent de la phase de planification des activités d'extraction industrielle (Booth & Skelton, 2011b). En revanche, ce lien est au cœur de l'économie de subsistance traditionnelle et constitue souvent une considération clé dans les activités de DÉC et de DEL communautaires.

Obstacles au développement économique

À cause des inégalités structurelles et d'obstacles uniques, les communautés autochtones ont des difficultés à attirer et à faciliter la croissance économique. Dans les régions nordiques, l'isolement géographique, le relief et les conditions climatiques difficiles, exacerbés par les effets des changements climatiques sur la stabilité du pergélisol, peuvent faire augmenter les coûts de construction et d'entretien des infrastructures (Centre for the North, 2014). À cause du manque de marchés ou de l'éloignement des marchés, de l'insuffisance des réseaux de transport et des infrastructures et services communautaires (comme le logement, les soins

de santé et l'éducation) et des revendications territoriales non réglées, il est difficile d'attirer des investissements et des possibilités de développement dans les réserves des Premières Nations et dans les régions nordiques et éloignées (Banerjee & Tedmanson, 2010; Coates, 2015; Stokes et al., 2019). Les désavantages systémiques enracinés découlant de l'appropriation des terres autochtones, de la perturbation des moyens de subsistance des Autochtones et des régimes de gouvernance imposés par les colonies peuvent limiter davantage les possibilités de développement économique des collectivités autochtones (Banerjee & Tedmanson, 2010). Ce désavantage s'est traduit par des obstacles socio-économiques, comme un faible niveau de scolarité, le manque d'expérience de travail ou de permis de conduire, le manque

de logements abordables et les obstacles personnels résultant des effets du traumatisme intergénérationnel, comme le manque de confiance en soi, d'estime de soi, la dépendance à l'alcool, la dépression et l'anxiété (Stokes et al., 2019). Ces obstacles peuvent empêcher les personnes, surtout les jeunes, de tirer parti des possibilités d'emploi.

De plus, le contrôle du gouvernement sur l'accès aux ressources naturelles constitue un obstacle important à la répartition équitable des avantages économiques découlant des activités de développement des ressources dans les collectivités autochtones. Les politiques et les règlements gouvernementaux empêchent de nombreux peuples et de nombreuses communautés autochtones de créer des emplois et de tirer des revenus de leurs





© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 531301675

propres activités commerciales d'extraction de ressources, comme la pêche, la foresterie, la vente et la distribution de viande sauvage (Capistrano & Charles, 2012; Thompson et al., 2011, 2012). Par exemple, la pêche commerciale est devenue de plus en plus importante comme source de revenu pour les Premières Nations depuis le déclin de la traite des fourrures; pourtant, tous les aspects de l'industrie de la pêche sont réglementés par le gouvernement, y compris l'imposition de quotas, les restrictions sur le maillage des filets, la durée de la saison de pêche, le titulaire d'un permis de pêche, le nombre et le type de poissons pris, où ils peuvent être vendus, où ils doivent être traités et comment les aliments sont contrôlés (Thompson et al., 2011, 2012). Compte tenu de ces types de restrictions et de réglementations, les individus ont du mal à gagner décemment leur vie et à s'assurer que leurs moyens d'existence sont durables.

Il existe également d'importants obstacles au développement et au maintien de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises autochtones, notamment des

obstacles financiers, structurels, culturels et institutionnels. Ces obstacles varient selon le lieu de résidence dans les réserves ou hors réserve, dans les régions nordiques ou dans les centres urbains. Les entrepreneurs autochtones peuvent se heurter à des obstacles financiers au démarrage, notamment l'absence de garanties, le fait d'être une nouvelle entreprise à haut risque et d'avoir trop de dettes ou une mauvaise cote de crédit (Anderson, 2013; Conference Board of Canada, 2017). Les défis structurels découlant de conditions socioéconomiques difficiles, tels que des niveaux d'éducation et d'emploi moins élevés, peuvent entraîner des déficits de main-d'œuvre locale, notamment en matière de calcul, d'alphabétisation et de résolution de problèmes dans des environnements riches en technologie (Conference Board of Canada, 2017; Statistics Canada, 2015). Les peuples autochtones peuvent se heurter à des obstacles culturels et institutionnels qui entravent leur accès aux capitaux et aux services financiers, notamment des différences linguistiques, le manque de confiance dans les institutions financières traditionnelles et le

manque de compréhension du développement des affaires dans les communautés autochtones par les institutions financières (Ketilson, 2014; Office of the Auditor General of Canada, 2003). Les institutions et organisations de prêt non autochtones ont l'impression que les « modèles occidentaux » de travail et d'entrepreneuriat sont supérieurs aux modèles autochtones, et les attitudes paternalistes, racistes et stéréotypées à l'égard des peuples autochtones peuvent contribuer à donner un avantage structurel à la culture dominante tout en privant efficacement les organismes autochtones d'autonomie (Banerjee & Tedmanson, 2010). Ces perceptions et comportements peuvent se manifester aux niveaux politique, organisationnel et individuel. Les Premières Nations vivant dans les réserves font face à des défis particuliers en matière de développement des entreprises, notamment les dispositions de la Loi sur les Indiens et de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations qui limitent la capacité de percevoir des recettes en percevant des impôts fonciers (Conference Board of Canada, 2017).

Facilitateurs du développement économique

Une grande partie des études s'est concentrée sur la détermination des facilitateurs du développement économique dans les contextes autochtones. Dans ces contextes, le développement économique peut être considéré comme un succès s'il favorise des résultats plus positifs pour la santé et le bien-être que de résultats nuisibles. Les résultats de cette étude révèlent qu'un développement économique réussi ne se résume pas à un développement économique axé sur le profit, mais qu'il est axé sur le développement durable et sur les besoins des collectivités autochtones à long terme, y compris leurs besoins sociaux, culturels et environnementaux (Beaudoin, Bouthillier, Bulkan, Nelson, & Wyatt, 2015; Cornell & Kalt, 1990, 1998, 2000; Wesley-Esquimaux & Calliou, 2010). La présente section porte sur

les principaux facilitateurs du développement économique dans les collectivités autochtones relevés dans la documentation.

Le développement économique dans les communautés autochtones exige une approche holistique qui intègre des éléments de culture, de guérison communautaire, de pratique traditionnelle et d'autonomisation (Colton & Whitney-Squire, 2010; Curry et al., 2016). Le développement économique doit trouver un équilibre entre la durabilité environnementale, la justice sociale et la prospérité économique (Kadenic, 2015; Nelson, 2019). Il doit être guidé par les connaissances traditionnelles, les visions du monde et les valeurs, notamment le partage des ressources, la protection et le respect de l'environnement et de tous les êtres vivants, et l'autonomie (Bennett et al., 2012; Beaudoin, 2012; Curry et al., 2016; Qikiqtani Inuit Association, 2018). Il doit être fondé sur les

principes de justice sociale et environnementale (Gislason & Andersen, 2016; Sandlos & Keeling, 2016; Wiebe, 2016; Whyte, 2016). Le développement économique doit également être lié à l'autodétermination, car les peuples autochtones doivent avoir le même pouvoir et le même contrôle sur leurs terres et leurs ressources (RCAP, 1996; Desbiens & Rivard, 2014; Hernandez, 2013; Mills, 2011; United Nations General Assembly, 2007).

Pour faciliter le développement économique dans les communautés autochtones, il faut des interventions à plusieurs niveaux afin de réduire les nombreux obstacles individuels, structurels et systémiques au développement économique formel. Cela comprend des interventions qui s'attaquent aux défis sociaux, politiques et culturels auxquels fait face le développement économique autochtone, y compris : une main-d'œuvre qualifiée et tournée vers l'avenir (Newhouse, 1999,

Le développement économique dans les communautés autochtones exige une approche holistique qui intègre des éléments de culture, de guérison communautaire, de pratique traditionnelle et d'autonomisation

(Colton & Whitney-Squire, 2010; Curry et al., 2016).



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1157443949

as cited in Wesley-Esquimaux & Calliou, 2010); l'accès aux capitaux, aux marchés et à l'expérience en gestion (Loizides & Wuttunee, 2005), les obstacles législatifs contenus dans la Loi sur les Indiens (Booth & Skelton, 2011a/d; Conference Board of Canada, 2017), les politiques et les restrictions gouvernementales qui empêchent les peuples et les communautés autochtones de créer des emplois et de tirer des revenus de leurs propres activités commerciales d'extraction des ressources naturelles (Thompson et al., 2011, 2012), et les déficits d'infrastructure (Coates, 2015). Il faut également des interventions pour réduire les obstacles à la participation aux activités traditionnelles de subsistance, notamment : fournir des salaires pour les emplois liés à la récolte, établir des fonds auxquels les pêcheurs peuvent avoir accès pour acheter du matériel et des fournitures à des prix coûteux et investir dans l'infrastructure marine dont ils ont grandement besoin (petits ports et ports en eau profonde), usines de transformation des aliments et centres de formation; ainsi que des programmes pour développer et transférer les compétences et les connaissances relatives aux activités traditionnelles de récolte (Qikiqtani Inuit Association, 2019).

En plus des facilitateurs susmentionnés, le développement économique dans les collectivités autochtones exige des considérations particulières en matière de gouvernance et de gestion. Les établissements dirigeants doivent être

culturellement appropriés et perçus dans la collectivité comme légitimes, fondés sur des mécanismes de gouvernance efficaces, un leadership solide, une planification stratégique, une vision commune, la responsabilisation et l'équité (Bennett et al., 2012; Cornell & Kalt, 1998, 1990, 2000; National Centre for First Nations Governance, 2009; Graham & Bruhn, 2009; Wesley-Esquimaux & Calliou, 2010). La politique communautaire doit être séparée de l'administration commerciale des projets de développement (First Peoples Group, 2009; Tulk, 2015). Faire participer les citoyens dès le début et à toutes les étapes des projets de développement peut contribuer à assurer l'adhésion de la collectivité (Bennett et al., 2012; Kadenic, 2015; Pearce, McLaughlin, McDonald, & Hguyen, 2010). Enfin, bien que l'autodétermination soit essentielle au développement économique des Autochtones, la volonté de s'associer ou de collaborer avec les peuples non autochtones, fondée sur une relation de respect mutuel et d'égalité, peut aussi faciliter un développement réussi (Bennett et al., 2012).

Conclusion

Bien que le développement économique ait le potentiel d'améliorer les conditions sociales et économiques dans les collectivités autochtones et d'atténuer certains des effets négatifs sur la santé associés à la pauvreté, trop souvent on accorde peu d'attention aux effets sociaux, culturels et environnementaux à long terme ou cumulatifs, ce

qui laisse les collectivités avec peu de moyens pour atténuer ces impacts (Rodon, Riva, & Blais, 2014; Rodon & Lévesque, 2015). Les communautés autochtones ont besoin d'un avenir socio-économique stable, fondé sur des principes d'équité sociale, de vitalité économique et de durabilité (Stokes et al., 2019). Pour ce faire, les Autochtones doivent participer aux décisions de développement qui sont prises sur leurs territoires traditionnels, et, grâce à un environnement favorable, à leurs propres activités de développement économique, notamment à celles qui renforcent l'économie traditionnelle de subsistance. Par conséquent, il faut s'attaquer aux nombreux obstacles économiques, sociaux et politiques qui entravent le développement économique des collectivités autochtones, notamment la marginalisation socio-économique, la reconnaissance et la protection des droits fonciers des Autochtones, le sous-financement des initiatives de développement économique, le manque de compétences entrepreneuriales et de capacités humaines, les obstacles au développement dans les réserves qui découlent de la Loi sur les Indiens, les règlements gouvernementaux restreignant l'accès des peuples autochtones aux ressources naturelles et l'utilisation qui en est faite et qui en sont faits, les lacunes des évaluations environnementales canadiennes et provinciales, les déficits d'infrastructures. Sans ces changements, la survie même des peuples autochtones et de leur culture terrestre sera menacée (Booth & Skelton, 2011a/d).

Ressources

Pratiques exemplaires

Wesley-Esquimaux, C., & Calliou, B. (2010). *Best practices in Aboriginal community development: A literature review and wise practices approach*. The Banff Centre.

banffcentre.ca/sites/default/files/Lougheed%20Leadership/Research/Indigenous/2_Chapter_1.pdf (AN)

First Peoples Group. (2009). *Aboriginal economic development in Canada: Best practices, policies and strategies*.

firstpeoplesgroup.com/mnsiurban/PDF/economic_development/Aboriginal_Economic_Development_In_Canada.pdf (AN)

Histoires de réussite

Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada. (2016). *Histoires de réussite : Développement économique*. Ottawa, ON: Author.

aadnc-aandc.gc.ca/fra/1307014211008/1307014336701

Conference Board of Canada. (2008). *From vision to venture: An account of five successful Aboriginal businesses*. Ottawa, ON: Author.

conferenceboard.ca/temp/8ebad5b3-85b0-463a-b45c-647ca3003dc4/08-130VisionToVentureRPT.pdf (AN)

Boîtes à outils

BC Assembly of First Nations. (2018). *Economic development toolkit for Indigenous communities*.

bcafn.ca/priority-areas/economic-development/blackbooks (AN)

Saskatchewan First Nations Economic Development Network (SFNEDN). (n.d.). *Toolkits*.

sfnedn.com/toolkits-2 (AN)



Ressources en ligne

Canadian Council for Aboriginal Business. (2016). *Community and commerce: A survey of Aboriginal economic development corporations*. Toronto, ON: Author, in partnership with Environics Research Group.

nadf.org/upload/documents/community-and-commerce-final-report.pdf (AN)

Cando

Une organisation autochtone nationale qui participe au développement économique communautaire. Elle facilite les partenariats avec les agents de développement économique, les universitaires, les dirigeants autochtones et les hauts représentants des entreprises et du gouvernement, et offre des compétences et une formation aux agents de développement économique qui travaillent dans les collectivités ou organisations autochtones.

edo.ca (AN)

The Harvard Project on American Indian Economic Development

Le site Web du Harvard Project on American Indian Economic Development comprend des recherches et des trousseaux d'outils sur ce qui fonctionne, dans quels domaines et pour quelle raison, dans le développement social et économique des Autochtones. Bien que ce projet porte sur le développement des réserves des Amérindiens, ses principales conclusions et ressources sont néanmoins utiles dans d'autres contextes autochtones.

hpaied.org/about (AN)

Canadian Council for Aboriginal Business

Offre des programmes qui facilitent la croissance des entreprises autochtones, établissent des relations entre les entreprises autochtones et non autochtones et facilitent la formation continue des entrepreneurs autochtones.

ccab.com (AN)



Bibliographie

(en anglais)

- Anderson, J. (2013). *Why Canada needs postal banking*. Ottawa, ON: Canadian Centre for Policy Alternatives.
- Anderson, R., Banerjee, B., Colbourne, R., Dana, L.-P., Doucette, M.B., Gladstone, J., Newenham-Kahindi, A. et al. (2018). Panel symposium: Decolonizing development: Perspectives from Indigenous communities. *Academy of Management Annual Meeting Proceedings, 1*, 1-16. DOI: 10.5465/AMBPP.2018.10137symposium
- Angell, A.C., & Parkins, J.R. (2011). Resource development and Aboriginal culture in the Canadian north. *Polar Record, 47*(1), 67-79.
- AREVA Resources Canada Inc. (2011). *Kiggavik Project – Draft environmental impact statement*. Nunavut Impact Review Board. Saskatoon, SK: Author. Retrieved July 7, 2019 from <https://makitanunavut.wordpress.com/arevas-draft-environmental-impact-statement/>
- Ayles, B., Porta, L., & Clarke, R.M. (2016). Development of an integrated fisheries co-management framework for new and emerging commercial fisheries in the Canadian Beaufort Sea. *Marine Policy, 72*, 246-54.
- Baffinland Iron Mines Corporation. (2012). *Mary River Project – Final environmental impact statement, 2012*. Toronto, ON: Author. Retrieved August 12, 2019 from http://www.baffinland.com/wp-content/uploads/2012/06/POP_Eng_sm.pdf
- Baker, J., & Calder, A. (2019). *Six things you need to know about Bill C-69, Canada's Impact Assessment Act*. Golder Associates Inc., <https://www.golder.com/insights/six-things-you-need-to-know-about-bill-c69-canadas-impact-assessment-act-iaa/>
- Balise, V.D., Meng, C.-X., Cornelius-Green, J.N., Kassotis, C.D., Kennedy, R., & Nagel, J.C. (2016). Systematic review of the association between oil and natural gas extraction processes and human reproduction. *Fertility and Sterility, 106*(4), 795-819.
- Banerjee, S., & Tedmanson, D. (2010). Grass burning under our feet: Indigenous enterprise development in a political economy of whiteness. *Management Learning, 41*(2) 147-65.
- Beaudoin, J.-M. (2012). Aboriginal economic development of forest resources: How can we think outside the wood box? *The Forestry Chronical, 88*(5), 571-77.
- Beaudoin, J.-M., Bouthillier, L., Bulkan, J., Nelson, H., & Wyatt, S. (2015). Community-based enterprise as a strategy for development in Aboriginal communities: Learning from Essipit's forest enterprises. *Journal of Aboriginal Economic Development, 9*(2), 24-40.
- Beckford, C.L., Jacobs, C., Williams, N., & Nahdee, R. (2010). Aboriginal environmental wisdom stewardship, and sustainability: Lessons from the Walpole Island First Nations, Ontario, Canada. *The Journal of Environmental Education, 41*(4), 239-48.
- Belayneh, A., Boutet, J.-S., Rodon, T., & Schott, S. (2018a). Mining economies, mining families: Inuit business development and employment in the eastern sub-Arctic. *Northern Review, 47*, 59-78.
- Belayneh, A., Boutet, J.-S., Rodon, T., & Schott, S. (2018b). *The impact of major mining projects on Inuit employment and residency in the Canadian sub-Arctic* (Presentation). Quebec, QC: MinErAL: Knowledge Network on Mining Encounters and Indigenous Sustainable Livelihoods, Université Laval. Retrieved April 24, 2019 from https://www.mineral.ulaval.ca/sites/mineral.ulaval.ca/files/2.1.3_stephan_mineral2018.pdf
- Bennett, N., Lemelin, R.H., Koster, R., & Budke, I. (2012). A capital assets framework for appraising and building capacity for tourism development in Aboriginal protected area gateway communities. *Tourism Management, 33*(4), 752-66.
- Big-Canoe, K., & Richmond, C.A.M. (2014). Anishinabe youth perceptions about community health: Toward environmental repossession. *Health & Place, 26*, 127-35.

- Blais, J. (2014). *Les impacts sociaux de la mine Raglan auprès des communautés inuit de Salluit et de Kangiqsujuaq*. Unpublished Master's theses, Université Laval, Québec City, QC, Canada.
- Bond, A., & Quinlan, L. (2018). *Indigenous gender-based analysis for informing the Canadian minerals and metals plan*. Ottawa, ON: Native Women's Association of Canada. Retrieved August 12, 2019 from https://www.minescanada.ca/sites/default/files/indigenous-gender-based-analysis-cmmp_.pdf
- Booth, A.L., & Skelton, N.W. (2011a). Improving First Nations' participation in environmental assessment processes: Recommendations from the field. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 29(1), 49-58.
- Booth, A., & Skelton, N.W. (2011b). "We are fighting for ourselves" – First Nations' evaluation of British Columbia and Canadian environmental assessment processes. *Journal of Environmental Assessment Policy and Management*, 13(3), 367-404.
- Booth, A.L., & Skelton, N.W. (2011c). "You spoil everything!" Indigenous peoples and the consequences of industrial development in British Columbia. *Environment, Development and Sustainability*, 13(4), 685-702.
- Booth, A.L., & Skelton, N.W. (2011d). "There's a conflict right there": Integrating Indigenous community values into commercial forestry in the Tl'azt'en First Nation. *Society & Natural Resources*, 24, 368-83.
- Boutet, J.S., Keeling, A., & Sandlos, J. (2015). Historical perspectives on mining and the social economy. In C. Southcott (ed.), *Northern communities working tougher: The social economy of Canada's North* (pp. 198-227). Toronto, ON: University of Toronto Press.
- Bowes-Lyon, L.-M., Richard, J.P., & McGee, T.M. (2009). Socio-economic impacts of the Nanisivik and Polaris Mines, Nunavut, Canada. In J.P. Richards (ed.), *Mining, society, and a sustainable world* (pp. 371-96). Berlin: Springer.
- Brennan, S. (2011). Violent victimization of Aboriginal women in the Canadian provinces, 2009. *Juristat*, 31(1), 1-21.
- Burgess, C.P., Johnston, F.H., Bowman, D.M., & Whitehead, P.J. (2005). Healthy country: Healthy people? Exploring the health benefits of Indigenous natural resource management. *Australian & New Zealand Journal of Public Health*, 29(2), 117-22.
- Capistrano, R.C.G., & Charles, A.T. (2012). Indigenous rights and coastal fisheries: A framework of livelihoods, rights and equity. *Ocean & Coastal Management*, 69, 200-9.
- Carvalho Henriques, M., Loureiro, S., Fardilha, M., & Herdeiro, M.T. (2019). Exposure to mercury and human reproductive health: A systematic review. *Reproductive Toxicology*, 85, 93-103.
- Castleden, H., Bennett, E., Pictou Landing Native Women Group, Lewis, D., & Martin, D. (2017). "Put it near the Indians": Indigenous perspectives on pulp mill contaminants in their traditional territories (Pictou Landing First Nation, Canada). *Progress in Community Health Partnerships: Research, Education, and Action*, 11(1), 25-33.
- Centre for the North at the Conference Board of Canada. (2014). *Study on addressing the infrastructure needs of northern Aboriginal communities*. Ottawa, ON: National Aboriginal Economic Development Board.
- Chandler, M.J., & Lalonde, C. (1998). Cultural continuity as a hedge against suicide in Canada's First Nations. *Transcultural Psychiatry*, 35(2), 191-219.
- Coates, K.S. (2015). *Commentary - The road to economic stability for Aboriginal people*. Ottawa, ON: Macdonald-Laurier Institute.
- Colbourne, R. (2017). Indigenous entrepreneurship and hybrid ventures. In A. Corbett & J. Katz (eds.), *Perspectives & approaches to blended value entrepreneurship, Vol. 19: Advances in Entrepreneurship, firm emergence and growth* (pp. 93-149). Bingley, UK: Emerald Publishing.
- Colton, J.W., & Whitney-Squire, K. (2010). Exploring the relationship between Aboriginal tourism and community development. *Leisure/Loisir*, 34(3), 261-78.

- Community Economic Development. (2017). *The five principles of community economic development*. Burnaby, BC: Simon Fraser University, https://www.sfu.ca/ced/news_events/5_principlesofCED.html
- Condon, P., Wenzel, G., & Condon, R.G. (1998). Modern food sharing networks and community integration in the central Canadian Arctic. *Arctic*, 51(4), 301-14.
- Conference Board of Canada – Northern and Aboriginal Policy (2017). *Barriers to Aboriginal entrepreneurship and options to overcome them*. Prepared for the National Aboriginal Capital Corporations Association (NACCA) and Business Development Bank of Canada (BDC). Retrieved August 8, 2019 from https://nacca.ca/wp-content/uploads/2017/04/Research-Module-3_NACCA-BDC_Feb14_2017.pdf
- Cooke, S.J., & Murchie, K.J. (2015). Status of Aboriginal, commercial and recreational inland fisheries in North America: Past, present and future. *Fisheries Management and Ecology*, 22(1), 1-13.
- Cornell, S., & Kalt, J.P. (1990). Pathways from poverty: Economic development and institution-building on American Indian reservations. *American Indian Culture and Research Journal*, 14(1), 89-125.
- Cornell, S., & Kalt, J.P. (1998). Sovereignty and nation-building: The development challenge in Indian country today. *American Indian Culture and Research Journal*, 22(3), 187-214.
- Cornell, S., & Kalt, J.P. (2000). Where's the glue? Institutional bases of American Indian economic development. *Journal of Socio-Economics*, 29, 443-70.
- Côté, R. (2012). Networks of advantage: Urban Indigenous entrepreneurship and the importance of social capital. In D. Newhouse, K. FitzMaurice, T. McGuire-Adams, & D. Jetté (eds.), *Well-being in the urban Aboriginal community* (pp. 73-112). Toronto, ON: Thompson Educational Publishing Inc.
- Curry, J.A., Donker, H., & Michel, P. (2016). Social entrepreneurship and Indigenous people. *Journal of Cooperative Organization and Management*, 4, 108-15.
- Czyzewski, K., Tester, F., Aaruaq, N., & Blangy, S. (2014). *The impact of resource extraction on Inuit women and families in Qamani'tuaq, Nunavut Territory. A qualitative assessment*. Ottawa, ON & Vancouver, BC: Pauktuutit Inuit Women of Canada and UBC School of Social Work.
- Dauncey, G. (1996). *After the crash: The emergence of the rainbow economy*. London: Merlin Press & Green Print.
- Department of Justice. (2017). *JustFacts: Victimization of Indigenous women and girls*. Ottawa, ON: Government of Canada. <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/jf-pf/2017/july05.html>
- Desbiens, C., & Rivard, E. (2014). From passive to active dialogue? Aboriginal lands, development and métissage in Québec, Canada. *Cultural Geographies*, 21(1), 99-114.
- Di Renzo, G.C., Conry, J.A., Blake, J., DeFrancesco, M.S., DeNicola, N., Martin Jr., J.N., McCue, K.A. et al. (2015). International Federation of Gynecology and Obstetrics opinion on reproductive health impacts of exposure to toxic environmental chemicals. *International Journal of Gynecology and Obstetrics*, 131, 219-25.
- Dylan, A., Smallboy, B., & Lightman, E. (2013). "Saying no to resource development is not an option": Economic development in Moose Cree First Nation. *Journal of Canadian Studies*, 47(1), 59-90.
- Edwards, B., & Kleer Townshend, O. (2012). *Impacts and benefits agreements: Non-monetary benefits and timing*. Toronto, ON: Ontario Bar Association.
- First Nations Information Governance Centre. (2018). *National report of the First Nations Regional Health Survey – Phase 3: Volume 1*. Ottawa, ON: Author.
- First Peoples Group. (2009). *Aboriginal economic development in Canada: Best practices, policies and strategies*. Ottawa, ON: Author.
- Foulds, H.J.A., Shubair, M.M., & Warburton, D.E.R. (2013). A review of cardiometabolic risk experience among Canadian Métis populations. *Canadian Journal of Cardiology*, 29(8), 1006-13.



- fundsforNGOs. (n.d.). *Specific characteristics of the formal economy and informal economy*, <https://www.fundsforngos.org/development-dictionary/specific-characteristics-of-the-formal-economy-and-informal-economy/>
- Gibson, G., & Klinck, J. (2005). Canada's resilient north: The impact of mining on Aboriginal communities. *Pimisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, (1), 115-40.
- Gislason, M.K., & Andersen, H.K. (2016). The interacting axes of environmental, health, and social justice cumulative impacts: A case study of the Blueberry River First Nations. *Healthcare*, 4, 78. DOI: 10.3390/healthcare4040078
- Government of Canada. (2011). *Aboriginal consultation and accommodation: Updated guidelines for federal officials to fulfill the duty to consult*. Ottawa, ON: Department of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada.
- Gracey, M., & King, M. (2009). Indigenous health Part 1: Determinants and disease patterns. *The Lancet*, 374, 65-75.
- Graham, J., & Bruhn, J. (2009). *Improving health governance in First Nations communities: Model governance policies and tools*. Ottawa, ON: Institute on Governance. Accessed March 18, 2019 from https://iog.ca/docs/2009_January_healthgov_modelpolicies.pdf
- Greenwood, M., de Leeuw, S., & Lindsay, N. (2018). Challenges in health equity for Indigenous peoples in Canada. *The Lancet*, 391(10131), 1645-8.
- Guedel, W.G. (2014). Sovereignty, economic development, and human security in Native American nations. *American Indian Law Journal*, 3(1), 17-39.
- Ha, E., Basu, N., Bose-O'Reilly, S., Dórea, J.G., McSorley, E., Sakamoto, M., & Chan, H.M. (2017). Current progress on understanding the impact of mercury on human health. *Environmental Research*, 152, 419-33.
- Haman, F., Fontaine-Bisson, B., Batal, M., Imbeault, P., Blais, J.M., & Robidoux, M.A. (2010). Obesity and type 2 diabetes in northern Canada's remote First Nations communities: The dietary dilemma. *International Journal of Obesity*, 34, S24-S31.
- Harris, D.C., & Millerd, P. (2010). Food fish, commercial fish, and fish to support a moderate livelihood: Characterizing Aboriginal and Treaty rights to Canadian fisheries. *Arctic Review on Law and Politics*, 1, 82-107.
- Hernandez, G. (2013). Indigenous perspectives on community economic development: A north-south conversation. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 4(1), 6-24.
- Horowitz, L.S., Keeling, A., Lévesque, F., Rodon, T., Schott, S., & Thériault, S. (2018). Indigenous peoples' relationships to large-scale mining in post/colonial contexts: Toward multidisciplinary comparative perspectives. *The Extractive Industries and Society*, 5, 404-14.
- Huseman, J., & Short, D. (2012). 'A slow industrial genocide': Tar sands and the Indigenous peoples of northern Alberta. *The International Journal of Human Rights*, 16(1), 216-37.
- Indigenous Services Canada. (2019). *National overview of the Community Well-being Index, 1981 to 2016*. Ottawa, ON: Author.
- Jin, A., George, M.A., Brussoni, M., & Lalonde, C.E. (2014). Worker compensation injuries among the Aboriginal population of British Columbia, Canada: Incidence, annual trends, and ecological analysis of risk markers, 1987-2010. *BMC Public Health*, 14, 710.
- Kadenic, M.D. (2015). Socioeconomic value creation and the role of local participation in large-scale mining projects in the Arctic. *The extractive Industries and Society*, 2, 562-71.
- Karri, V., Schuhmacher, M., & Kumar, V. (2016). Heavy metals (Pb, Cd, As and MeHg) as risk factors for cognitive dysfunction: A general review of metal mixture mechanism in brain. *Environmental Toxicology and Pharmacology*, 48, 203-13.
- Kelly, E., Short, J., Schindler, D.W., Hodson, P.V., Ma, M., Kwan, A.K., & Fortin, B.L. (2009). Oil sands development contributes polycyclic aromatic compounds to the Athabasca River and its tributaries. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States*, 106(52), 22346-51.

- Ketilson, L.H. (2014). Partnering to finance enterprise development in the Aboriginal social economy. *Canadian Public Policy*, 40(Suppl 1), S39-S49.
- Kielland, N. (2015). *Supporting Aboriginal participation in resource development: The role of impact and benefit agreements*. Ottawa, ON: Parliamentary Information and Research Service, Publication No. 2015-29-E.
- Kirmayer, L.J., Brass, G.M., & Tait, C.L. (2000). The mental health of Aboriginal peoples: Transformations of identity and community. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 45, 607-16.
- Kirmayer, L., Simpson, C., & Cargo, M. (2003). Healing traditions: Culture, community and mental health promotion with Canadian Aboriginal peoples. *Australasian Psychiatry*, 11, S15-S23.
- Kulchyski, P., & Bernauer, W. (2014). Modern treaties, extraction, and imperialism in Canada's Indigenous north: Two case studies. *Studies in Political Economy*, 93, 3-23.
- Kumar, M.B., Furgal, C., Hutchinson, P., Roseborough, W., & Kootoo-Chiarelo, S. (2019). *Harvesting activities among First Nations people living off reserve, Métis and Inuit: Time trends, barriers and associated factors*. Ottawa, ON: Statistics Canada, Catalogue no. 89-653-X2019001.
- Kunkel, T. (2017). Aboriginal values and resource development in Native space: Lessons from British Columbia. *The Extractive Industries and Society* 4, 6-14.
- Kuokkanen, R. (2011). Indigenous economies, theories of subsistence, and women: Exploring the social economy model for Indigenous governance. *The American Indian Quarterly*, 35(2), 215-40.
- LaDuke, W. (1994). Traditional ecological knowledge and environmental futures. *Colorado Journal of International Environmental Law and Policy*, 5, 127-48.
- Laneville, P. (2013). *Chasse et exploitation minière au Nunavut: Une expérience inuit du territoire à Qamani'tuaq (Baker Lake)*. Unpublished Master's thesis, Université Laval, Québec City, QC, Canada.
- LeClerc, E., & Keeling, A. (2015). From cutlines to traplines: Post-industrial land use at the Pine Point mine. *The Extractive Industries & Society*, 2(1), 7-18.
- Leddy, L.C. (2013). Poisoning the serpent: The effects of the uranium industry on the Serpent River First Nation, 1953-1988. In K.S. Hele (Ed.), *The nature of empires and the empires of nature: Indigenous peoples and the Great Lakes environment* (pp. 125-48). Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press.
- Loizides, S., & Wuttunee, W. (2005). *Creating wealth and employment in Aboriginal communities*. Ottawa, ON: Conference Board of Canada.
- Manning, S., Nash, P., Levac, L., Stienstra, D., & Stinson, J. (2018). *Strengthening impact assessments for Indigenous women*. Ottawa, ON: Canadian Research Institute for the Advancement of Women for the Canadian Environmental Assessment Agency.
- McConville, S. (2017). The Calder case: Setting a precedent for Indigenous Canadian constitutional relations. *The Corvette*, 4(1), 1-9.
- Meerveld, D. (2016). *Assessing value: A comprehensive study of impact benefit agreements on Indigenous communities in Canada*. Ottawa, ON: Major Research Paper, Graduate School of Public and International Affairs, University of Ottawa.
- Mills, S.E. (2011). Beyond the blue and green: The need to consider Aboriginal peoples' relationships to resource development in labor-environment campaigns. *Labor Studies Journal*, 36(1), 104-21.
- Natcher, D.C. (2009). Subsistence and the social economy of Canada's Aboriginal North. *The Northern Review*, 30, 83-98.
- National Centre for First Nations Governance. (2009). *Governance best practices report*. Vancouver, BC: unpublished report for the National Centre for First Nations Governance. Retrieved March 19, 2019 from http://www.metisportals.ca/cons/wp-content/uploads/2009/08/NCFNG_BP%20Report_FINAL.pdf

- National Collaborating Centre for Aboriginal Health. (2012). *The state of knowledge of Aboriginal health: A review of Aboriginal public health in Canada*. Prince George, BC: NCCAHA.
- National Inquiry of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. (2019). *Reclaiming power and place: The final report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls – Calls for Justice*. Ottawa, ON: Author. Retrieved August 12, 2019 from https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Calls_for_Justice.pdf
- Nelson, R. (2019). Beyond dependency: Economic development, capacity building, and generational sustainability for Indigenous people in Canada. *SAGE Open*, 1-8. DOI: 10.1177/2158244019879137
- Newman, D. (2014). *Revisiting the duty to consult Aboriginal peoples*. Saskatoon, SK: Purich Publishing.
- O'Faircheallaigh, C. (2011). Aboriginal-mining company contractual agreements in Australia and Canada: Implications for political autonomy and community development. *Canadian Journal of Development Studies*, 30(1-2), 69-86.
- O'Faircheallaigh, C. (2016). *Negotiations in the Indigenous world: Aboriginal peoples and the extractive industry in Australia and Canada*. London, UK: Routledge.
- Office of the Auditor General of Canada. (2003). Economic development of First Nations communities: Institutional arrangements. In *2003 November Report of the Auditor General* (Chapter 9). Ottawa, ON: Author.
- Orr, J., Diochon, M., Fawcett, C., Foroughi, B., Mathie, A., & McMillan, L.J. (2011). *Social impacts of Aboriginal economic development: Three case studies from Atlantic Canada*. Antigonish, NS: St.FX Indigenous Peoples Research Cluster, St. Francis Xavier University.
- Panagos, D., & Grant, J.A. (2013). Constitutional change, Aboriginal rights, and mining policy in Canada. *Commonwealth & Comparative Politics*, 51(4), 405-23.
- Papillon, M., & Rodon, T. (2017). Proponent-Indigenous agreements and the implementation of the right to free, prior, and informed consent in Canada. *Environmental Impact Assessment Review*, 62, 216-24.
- Parlee, B.L. (2015) Avoiding the resource curse: Indigenous communities and Canada's oil sands. *World Development*, 74, 425-36.
- Pearce, J.M., McLaughlin, D.V.P., McDonald, N.C., & Nguyen, H.T. (2010). Leveraging solar photovoltaic technology for sustainable development in Ontario's Aboriginal communities. *Journal of Sustainable Development*, 3(3), 3-13.
- Peterson, K. (2012). *Community experiences of mining in Baker Lake, Nunavut*. Unpublished Master's thesis, University of Guelph, Guelph, Ontario, Canada.
- Prno, J. (2013). An analysis of factors leading to the establishment of a social licence to operate in the mining industry. *Resources Policy*, 38(4), 577-90.
- Qikiqtani Inuit Association. (2018). *A new approach to economic development in Nunavut*. Iqaluit, NU: Author. Retrieved August 12, 2019 from <http://www.qia.ca/wp-content/uploads/2018/02/Asukuluk-QIA-Economic-Development-ENG-2018-02-27-v3-1.pdf>
- Qikiqtani Inuit Association. (2019). *Food sovereignty and harvesting*. Iqaluit, NU: Author. Retrieved June 28, 2019 from <https://www.qia.ca/wp-content/uploads/2019/03/Food-Sovereignty-and-Harvesting.pdf>
- Rodon, T., & Lévesque, F. (2015). Understanding the social and economic impacts of mining development in Inuit communities: Experiences with past and present mines in Inuit Nunangat. *The Northern Review*, 41, 13-39.
- Rodon, T., Riva, M., & Blais, J. (2014). *Resource revenue distribution and community development and well-being: Evidence from Salluit and Kangiqsujuaq*. Prince George, BC: Presentation at the 8th International Congress of Arctic Social Sciences Conference, May 25.



- Royal Commission on Aboriginal Peoples [RCAP]. (1996). Economic development. *Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Volume 2 – Restructuring the Relationship*. Ottawa, ON: Author.
- Salomons, T. (2009). *Calder Case*. Vancouver, BC: First Nations & Indigenous Studies, University of British Columbia, https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/calder_case/
- Samson, C. (2016). Canada's strategy of dispossession: Aboriginal land and rights cessions in Comprehensive Land Claims. *Canadian Journal of the Law Society*, 31(1), 87-110.
- Samson, C., & Cassell, E. (2013). The long reach of frontier justice: Canadian land claims 'negotiation' strategies as human rights violations. *International Journal of Human Rights*, 17(1), 35-55.
- Sanderson, C.W., Bergner, K.B., & Jones, M.S. (2012). The Crown's duty to consult Aboriginal peoples: Towards an understanding of the source, purpose, and limits of the duty. *Alberta Law Review*, 49(4), 821-54.
- Sandlos, J., & Keeling, A. (2016). Toxic legacies, slow violence, and environmental injustice at Giant Mine, Northwest Territories. *The Northern Review*, 42, 7-21.
- Scott, C.H. (2001). On Autonomy and development. In C. Scott (ed.), *Aboriginal autonomy and development in northern Quebec and Labrador* (pp. 3-20). Vancouver, BC: University of British Columbia Press.
- Shandro, J.A., Veiga, M.M., Shoveller, J., Scoble, M., & Koehoorn, M. (2011). Perspectives on community health issues and the mining boom-bust cycle. *Resources Policy*, 36, 178-86.
- Sharp, D., Black, A., & Mitchell, J. (2016). Using participatory research to communicate environmental health risks to First Nations communities in Canada. *Global Bioethics*, 27(1), 2-37. DOI: 10.1080/11287462.2016.1145781
- Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada. (2013). Chapter 5: First Nations, Inuit, and Métis women's sexual and reproductive health. *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada*, 35(6), S28-S32.
- Sosa, I., & Keenan, K. (2001). *Impact benefit agreements between Aboriginal communities and mining companies: Their use in Canada*. Toronto, ON: Environmental Mining Council of British Columbia, Canadian Environmental Law Association and CooperAcción Solidaria para el Desarrollo. Retrieved November 1, 2019 from <https://www.cela.ca/sites/cela.ca/files/uploads/IBAeng.pdf>
- Statistics Canada. (2015). Chapter 3: Skill levels of selected populations within Canada. In *Skills in Canada: First results from the Programme for the International Assessment of Adult Competencies (PLAAC)*. Ottawa, ON: Author.
- Stokes, D.M., Marshall, B.G., & Veiga, M.C. (2019). Indigenous participation in resource developments: Is it a choice? *The Extractive Industries and Society*, 6, 50-57.
- Storey, K. (2010). Fly-in/fly-out: Implications for community sustainability. *Sustainability*, 2, 1161-81.
- Tedmanson, D., & Guerin, P. (2011). Enterprising social wellbeing: Social entrepreneurial and strengths based approaches to mental health and wellbeing in "remote" Indigenous community contexts. *Australasian Psychiatry*, 19(Supp 1), S30-S33.



- Thompson, S., Gulrukh, A., Ballard, M., Beardy, B., Islam, D., Lozeznik, V., & Wong, K. (2011). Is community economic development putting healthy food on the table? Food sovereignty in northern Manitoba's Aboriginal communities. *Journal of Aboriginal Economic Development*, 7(2), 14-39.
- Thompson, S., Kamal, A., Alam, M.A., & Wiebe, J. (2012). Community development to feed the family in northern Manitoba communities: Evaluating food activities based on their food sovereignty, food security, and sustainable livelihood outcomes. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 3(2), 43-66.
- Tulk, J.E. (2015). *Guiding principles for Aboriginal Economic Development*. The Purdy Crawford Chair in Aboriginal Business Studies, Cape Breton University, Shannon School of Business.
- Turner, N.J., & Cocksedge, W. (2008). Aboriginal use of non-timber forest products in northwestern North America: Applications and issues. *Journal of Sustainable Forestry*, 13, 3-4, 31-58.
- United Cities and Local Governments Asia-Pacific (UCLG ASPAC) Secretariat. (2016). *Local economic development training module: Introduction to local economic development*. Seberang Perai, Malaysia: Authors. Retrieved October 31, 2019 from <https://www.localizingthesdgs.org/library/254/Local-Economic-Development-Training-Module.pdf>
- United Nations General Assembly. (2007). *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. Resolution A/61/L.67, https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_en.pdf
- Urquhart, I. (2010). *Between the sands and a hard place?: Aboriginal peoples and the oil sands*. Evanston, IL: Buffett Center for International and Comparative Studies, Northwestern University, Working Paper: Energy Series, Working Paper No. 10-005.
- Vining, A.R., & Richards, J. (2016). Indigenous economic development in Canada: Confronting principal-agent and principal-principal problems to reduce resource rent dissipation. *Resources Policy*, 49, 358-67.
- Voisey's Bay Nickel Company Ltd. (1997). *Voisey's Bay Mine/ Mill Project Environmental Impact Statement*. Voisey's Bay, NFLD: Author. Retrieved August 15, 2019 from <http://www.vbnc.com/eis/vol1/v2eng.htm>
- Wenzel, G.W. (2013). Inuit and modern hunter-gatherer subsistence. *Études/Inuit/Studies*, 32(2), 181-200.
- Wesley-Esquimaux, C., & Calliou, B. (2010). *Best practices in Aboriginal community development: A literature review and wise practices approach*. Banff, AB: The Banff Centre.
- White, G. (2018). Issues of independence in northern Aboriginal-state co-management boards. *Canadian Public Administration*, 61(4), 550-71.
- Whyte, K. (2016). Indigenous food systems, environmental justice, and settler-industrial States. In M. Rawlinson & C. Ward (eds.), *Global food, global justice: Essays on eating under globalization* (pp. 143-156). Tyne, UK: Cambridge Scholars Publishing.
- Wiebe, S.M. (2016). *Everyday exposure: Indigenous mobilization and environmental justice in Canada's chemical valley*. Vancouver, BC: University of British Columbia Press.
- Wilson, E. (2019). What is benefit sharing? Respecting Indigenous rights and addressing inequities in Arctic resource projects. *Resources*, 8(2), 74. <https://doi.org/10.3390/resources8020074>
- Zingel, A. (2019). Study gendered impacts of resource development: MMIWG inquiry. *CBC News [online]*, July 2. Retrieved August 12, 2019 from <https://www.cbc.ca/news/canada/north/gendered-impacts-resource-extraction-mmiwg-1.5195580>



COMMENT UTILISER CETTE FICHE D'INFORMATION

RÉFLÉCHIR

Parlez à d'autres membres de votre collectivité, réfléchissez au contenu de cette fiche d'information et songez à la manière dont vous pourriez améliorer votre santé et votre bien-être, ainsi que ceux de votre famille et de votre collectivité.



PARTICIPER

Trouvez des centres d'amitié, des organismes communautaires ou des groupes locaux auprès desquels vous pourriez faire du bénévolat ou au sein desquels vous pourriez participer à des actions de promotion de la santé. Vous aussi, vous pouvez partager vos connaissances et aider à améliorer la santé et le bien-être des peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis du Canada. Peoples' of Canada.

sharing knowledge · making a difference
partager les connaissances · faire une différence
ᖃᐅᐱᖃᐃᖃᐅᐱᖃᐅ · ᐱᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

PARTAGER

Demandez une copie papier de cette fiche d'information, pour vous-même, afin de la partager avec vos clients ou vos élèves, de la distribuer lors d'un événement de votre organisme ou de l'afficher dans ses bureaux. Partagez le lien de cette publication sur vos réseaux sociaux. Aimez cette fiche d'information, épinglez-la ou ajoutez-la à vos favoris depuis l'une des pages des réseaux sociaux du CCNSA.



Le CCNSA fait appel à un processus externe d'analyse axé sur la neutralité en ce qui concerne la documentation fondée sur la recherche, qui suppose une évaluation des publications ou une synthèse des connaissances, ou qui prend en considération l'évaluation de lacunes dans les connaissances. Nous souhaitons remercier nos réviseurs pour leur généreuse contribution en matière de temps et d'expertise dans l'élaboration de ce document.

An English version is also available at nccih.ca, under the title: *Economic development as a social determinant of First Nations, Inuit and Métis health.*

Référence : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (2020). *Le développement économique comme déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis.* Prince George, C.-B. : Auteur.

ISBN (en ligne) 978-1-988862-16-3

Cette publication peut être téléchargée à l'adresse ccnsa.ca. Tous les documents du CCNSA sont libres d'utilisation et peuvent être reproduits, tout ou en partie, avec mention appropriée de sources et de références. L'utilisation des documents du CCNSA ne doit servir qu'à des besoins non commerciaux seulement. Merci de nous informer de l'utilisation que vous faites de nos documents afin de nous permettre d'évaluer l'étendue de leur portée.



Download publications at
nccih.ca/34/Publication_Search.nccih



issuu.com/nccah-ccnsa/stacks



Télécharger des publications à
ccnsa.ca/524/Recherche_de_publication.nccih



National Collaborating Centre
for Indigenous Health
Centre de collaboration nationale
de la santé autochtone

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
UNIVERSITÉ DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
3333 UNIVERSITY WAY, PRINCE GEORGE (C.-B.) V2N 4Z9

1 250 960 5250
CCNSA@UNBC.CA
CCNSA.CA

© 2020 Le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA). Cette publication a été financée par le CCNSA et sa réalisation a été possible grâce à la contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas forcément celles de l'ASPC. Photo de la bannière de la fiche d'information

© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 19831249.